

## CONDITIONS D'ACCEPTATION

# Débris purs

Les débris purs consistent en du béton non-armé, de la pierre, des briques, des tuiles, des pavés, des tuiles de toit,...

### **Autorisé:**

Taille max.: 1,5 mètre Briques, pierre, béton, ciment, la maçonnerie, les tuiles, les carreaux

### **Non autorisé:**

Plaques d'amiante (eternit), l'amiante libre, les matériaux d'isolation, la toiture Des produits non-inertes comme le bois, le papier et le carton, l'isolation, les déchets des résidus de caoutchouc, placoplâtre, béton armé, déchets de chaux Des substances dangereuses et toxiques Asphalte, gyproc et Ytong Des objets étrangers qui peuvent empêcher le recyclage et le traitement

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser le chargement concerné et/ ou de facturer les coûts supplémentaires liés à l'enlèvement et au traitement.